

—
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

2^{ème} RÉUNION DE 2013

Séance du 20 février 2013

CG 13/2^{ème}/III-02

L'an deux mille treize, le 20 février, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : Mme Sardeing-Rodriguez, MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.

**POLITIQUE DÉPARTEMENTALE
EN MATIÈRE D'INSTALLATIONS
SPORTIVES DES COLLEGES**

Compétence transférée depuis 1986 aux Départements, la création d'installations nécessaires à la pratique de l'éducation physique et sportive, a donné lieu à plus de **14,5 millions d'euros d'investissement** par le Conseil Général.

I – BILAN AU 31 DECEMBRE 2012

1- Constructions, extensions, réhabilitations

Les installations suivantes ont été réalisées et mises en service :

COMMUNES	EQUIPEMENTS REALISES
Beaumont-de-Lomagne	vestiaires-douches
Castelsarrasin – Flamens	salle 44 m x 24 m
Caussade	salle 30 m x 20 m
Grisolles	réhabilitation salle 40 m x 20 m

COMMUNES	EQUIPEMENTS REALISES
	vestiaires-sanitaires
Labastide-Saint-Pierre	salle 44 m x 24 m salle 30 m x 20 m
Lafrançaise	salle 44 m x 24 m salle 30 m x 20 m
Lauzerte	salle 30 m x 20 m réhabilitation salle 44 m x 24 m
Montauban - Ingres - Jean-Jaurès	salle 30 m x 20 m salle 30 m x 20 m
Nègrepelisse	salle 44 m x 24 m salle 30 m x 20 m vestiaires-douches pour terrain extérieur
Saint-Antonin-Noble-Val	salle 44 m x 24 m
Valence d'Agen	salle 44 m x 24 m

D'autre part, des **opérations spécifiques** ont été effectuées en complément de ce programme, auquel le Département a participé :

COMMUNES	OPERATIONS
Castelsarrasin	- Réalisation de vestiaires-sanitaires et extension de la salle de gymnastique au gymnase des Fontaines
Moissac	- Réhabilitation du gymnase de l'Uvarium - Aménagement des aires de sport extérieures de la cité scolaire François Mitterrand
Montauban	- Extension du gymnase de la Vaillante Olympique Montalbanaise (V.O.M.) - Réhabilitation du gymnase du Manège au collège Ingres - Création de la Plaine de jeux de Pouty - Construction de la salle multisports au stade de la Fobio à Montauban

Aujourd'hui, nous constatons que **la quasi-totalité** du programme arrêté par l'Assemblée Départementale **a été menée à bien**, en précisant que **les conventions réglant les modalités de gestion et d'utilisation des équipements ont été signées.**

Celles-ci, conclues avec les communes et les principaux de collèges, fixent, en particulier, les charges spécifiques de chacune des collectivités concernées :

- entretien et fonctionnement **à la charge de la commune,**
- complément et renouvellement du gros matériel sportif **à la charge du Département,**
- dépenses d'investissement (grosses réparations, interventions urgentes) **réparties à parité entre les deux collectivités,** pour les installations sportives couvertes.

2- Programme Prévisionnel d'Investissement dans les Gymnases

Au titre de ce PPIG, vous trouverez en **annexe 1**, un tableau synthétique des opérations programmées, de l'état d'avancement des travaux établissement par établissement et du montant définitif des travaux réalisés.

Sur 15 opérations programmées entre 2008/2009 et 2012/2013 :

- 11 ont été réalisées,
- 2 sont en cours,
- 2 seront réalisées sur 2013.

3- Installations sportives extérieures

Si les installations sportives couvertes sont indifféremment utilisées par les collégiens et les associations sportives locales, les plateaux sportifs et les aires d'athlétisme des collèges sont utilisés par les seuls collégiens. Ainsi, s'il est apparu légitime d'assurer un cofinancement entre le département et la commune siège pour les gymnases, il a semblé tout aussi légitime que le Conseil Général, qui a la charge des collèges, assure 100 % du financement des installations sportives extérieures.

C'est dans ce cadre, que les plateaux sportifs et pistes des collèges, qui apparaissaient en mauvais état, ont été réhabilités depuis 2006 et que nous avons décidé, pour l'ouverture des collèges Vercingétorix à Montech et Azaña à Montauban, de réaliser les plateaux et pistes indispensables.

Ces opérations représentent une **dépense globale de près de 700 000 €.**

COMMUNES	EQUIPEMENTS REALISES
Beaumont de Lomagne	Réfection du plateau d'éducation physique et sportive et de la piste
Castelsarrasin - Flamens	Réfection du plateau d'éducation physique sportive et de la piste d'athlétisme
Grisolles	Réfection de la piste d'athlétisme et du plateau d'éducation physique et sportive
Lafrançaise	Réfection de la piste d'athlétisme

COMMUNES	EQUIPEMENTS REALISES
Montauban - Ingres - Olympe de Gouges - Azaña	Réfection de la piste d'athlétisme Réfection et protection des aires de sauts Création d'un plateau d'éducation physique et d'une piste d'athlétisme
Montech	Création d'un plateau d'éducation physique et d'une piste d'athlétisme
Saint-Antonin-Noble-Val	Réhabilitation d'un plateau d'éducation physique et de la piste d'athlétisme
Valence d'Agen	Rénovation de la piste d'athlétisme et des aires de lancers

II – PROPOSITIONS POUR 2013

Je vous propose, pour 2013, d'examiner les propositions budgétaires, relatives aux :

1. programmes de travaux annuels et dépenses diverses,
2. programme prévisionnel d'investissement dans les gymnases (PPIG).

1- Travaux annuels

a-Travaux de grosses réparations et interventions urgentes (article 231314 - sous-fonction 221)

Conformément à notre délibération du budget primitif 2007, les communes concernées sont assujetties à participation financière à hauteur de 50 % du montant hors taxes de l'opération, pour les seules installations sportives couvertes.

Pour l'ensemble des interventions auxquelles nous aurons à faire face dans le cadre de ces travaux d'investissement, tant en matière de réparations, que de sécurité, je vous propose le programme de travaux détaillé en **annexe 2** et de prévoir, sur l'article 231314, sous-fonction 221, les crédits suivants pour 2013 :

- Autorisation de programme 2013 **210 000 €**

- Crédits de paiement :

. BP 2013	130 000 €
. BP 2014	80 000 €

b-Premier équipement, complément, renouvellement du gros matériel d'éducation physique et sportive
(article 21571 - sous-fonction 221)

En complément de ces travaux, le complément et le renouvellement des équipements indispensables à l'enseignement de l'éducation physique et sportive, sont **pris en charge à 100 % par le Conseil Général.**

Pour ce faire, et dans la cadre de la programmation 2013 (**annexe 3**), je vous propose d'approuver l'inscription des crédits suivants, sur l'article 21571, sous-fonction 221 du budget départemental :

- Autorisation de programme 2013	53 500 €
- Crédits de paiement 2013	53 500 €

c-Autres prestations de service
(article 611 - sous-fonction 221)

Le Code du Sport, dans ses articles R 223-19 à R 223-26, exige que les propriétaires d'installations sportives procèdent à des vérifications périodiques de solidité et de stabilité des équipements sportifs, tels que les buts de basket-ball, de handball ou de football, suivant des conditions très précises. Pour ces vérifications, il est indispensable de faire appel à des sociétés spécialisées et agréées.

Pour 2013, il convient de prévoir un crédit de paiement de **3 000 €**.

2 - Travaux pluriannuels

a-Construction de gymnases
(article 23812 - sous-fonction 221)

A l'occasion du vote de la décision modificative n° 1 de 2011, nous avons approuvé un plan pluriannuel pour la réalisation des installations sportives couvertes manquantes dans différents collèges du Département.

Ce plan pluriannuel de construction, je vous le rappelle, prévoit :

- **phase 1 – 2012-2014** : construction des salles 48,20 m x 26,30 m à Montech (Vercingétorix) et Montauban (Azaña), ainsi que les salles 30 m x 20 m à Grisolles (Jean Lacaze) et Beaumont-de-Lomagne (Théodore Despeyrous);

- **phase 2 – 2014-2016** : construction des salles 30 m x 20 m, dédiées aux activités de gymnastique, de Vercingétorix et Azaña.

Les modalités de financement fixent un engagement financier des communes concernées, suivant les critères de la politique départementale en la matière :

- d'une part, 50 % du coût de base de l'opération HT,

- d'autre part, 100 % des travaux supplémentaires HT, demandés par la commune en complément du programme de base.

Sur ces principes et compte tenu de la mobilisation financière importante que génère l'ensemble de ce vaste programme, de l'ordre de **9 millions d'euros**, hors Beaumont-de-Lomagne, il avait été décidé de planifier ces constructions pour les prochaines années, sous réserve de l'accord financier des communes concernées :

Communes	Equipements à réaliser	Coût prévisionnel (TTC)	Participation communale
Grisolles - collège Jean Lacaze	salle de gymnastique (30 m x 20 m)	1 200 000 €	501 672 €
Montech - collège Vercingétorix	salle de sports collectifs (48 m x 26 m) salle de gymnastique (30 m x 20 m)	3 000 000 € 1 200 000 €	1 503 344 € 501 672 €
Montauban - collège Azaña	salle de sports collectifs (48 m x 26 m) salle de gymnastique (30 m x 20 m)	2 400 000 € 1 200 000 €	0 € 0 €
Total		9 000 000 €	2 506 688 €

Comme je m'y étais engagé, après l'accord de M. le Maire de Montech et après avoir tenu compte de sa demande de travaux complémentaires, **l'opération pour la construction d'un gymnase pour le collège Vercingétorix à Montech, a été engagée**; le mandataire, maître d'ouvrage délégué, a été désigné. Les consultations pour le choix du maître d'œuvre sont en cours, dans le respect de l'objectif initial d'une livraison à la **rentrée scolaire 2014**.

S'agissant du **projet de salle de gymnastique au collège Jean Lacaze** à

Grisolles, M. le Maire m'ayant fait savoir, par écrit, que la commune ne souhaitait pas apporter de modifications au programme de base de l'opération et **m'ayant confirmé l'accord de principe sur la participation financière communale**, nous avons approuvé, à l'occasion de la décision modificative n°2 de 2012, le programme technique de construction, ainsi que la zone d'implantation.

Ainsi, les premières procédures ont été lancées ; le mandataire, maître d'ouvrage délégué a été désigné en début d'année. Il lui a été demandé d'avancer sur cette opération, pour une livraison à la **rentrée scolaire 2014**.

Pour ce qui concerne les **installations sportives couvertes du collège Manuel Azaña à Montauban**, je vous rappelle qu'à l'occasion de la décision modificative n° 2 de 2012, nous avons admis que ce gymnase, pour sa part, nécessitait comme cela a déjà été évoqué, un traitement spécifique lié, non seulement au parti architectural fort de l'établissement et au terrain d'emprise limité, mais aussi au fait qu'il sera destiné à un usage exclusif des collégiens, compte tenu de la non-participation financière de la commune de Montauban.

Vous trouverez en **annexe 4**, le programme technique de construction et son pré-programme, qui portent sur la construction de la salle de sports collectifs, avec vestiaires-sanitaires et locaux de rangement.

Les simulations d'implantation proposées (**plans annexés pour les solutions 1 et 2**) intègrent, non seulement le maintien de la quasi-totalité des espaces récréatifs, mais aussi les contraintes liées au front de rue et à la forme de l'emprise, ou encore le choix remarquable du maître d'œuvre du collège, d'une ligne de façade articulée et alignée de manière cohérente avec les bâtiments existants de la SEGPA ; l'ensemble s'intégrant parfaitement sur un terrain, qui présente une emprise caractéristique et connaît de surcroît des contraintes physiques importantes (PPRI notamment).

La solution 2, que je vous propose de retenir, présente, de plus, une configuration qui sauvegarde l'éventualité d'accès à des extérieurs, le cas échéant.

b-Programme Prévisionnel d'Investissement dans les Gymnases (PPIG) (article 231314 – sous-fonction 221)

Pour 2013, je vous propose de poursuivre les opérations, telles qu'elles ont été programmées au titre de ce PPIG.

➤ **Collège Pierre Darasse à Caussade**

Le programme de travaux prévoit la réhabilitation du revêtement de sol du plateau sportif et de la piste, ainsi que la rénovation du sol sportif du gymnase de 30m x 20m.

Au titre du budget primitif de 2013, je vous propose d'adopter une autorisation de programme de **20 000 €** et de ratifier un crédit de paiement correspondant de **20 000 €** pour la seule opération du sol du gymnase.

➤ **Collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre**

Le programme de travaux prévoit la création d'une piste d'athlétisme.

Dans le cadre du budget primitif de 2013, je vous propose d'adopter une autorisation de programme de **130 000 €**, avec les crédits de paiement correspondants :

- BP 2013	70 000 €
- BP 2014	60 000 €

➤ **Collège Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse**

Le programme prévoit des travaux de rénovation de la piste d'athlétisme pour lequel une autorisation de programme de 40 000 € a été adoptée au titre du budget primitif 2010.

Dans le cadre du budget primitif 2013, je propose de ratifier un crédit de paiement de **40 000 €** au titre de l'autorisation de programme correspondante.

➤ **Collège Pierre Bayrou à Saint-Antonin-Noble-Val**

Le programme prévoit la rénovation d'un plateau sportif, pour lequel une autorisation de programme de 35 000 € a été adoptée au titre du budget primitif 2011.

Dans le cadre du budget primitif 2013, je propose de ratifier un crédit de paiement de **35 000 €** au titre de l'autorisation de programme correspondante.

De même, ce programme prévisionnel prévoit la création d'un local-rangement, pour lequel je vous propose d'adopter une autorisation de programme de **50 000 €**, avec les crédits de paiement correspondants :

- BP 2013	20 000 €
- BP 2014	30 000 €

Au regard de ces précisions, je vous propose, **au titre de la phase 2013-2014** de notre programme prévisionnel d'investissement des gymnases, d'approuver une **autorisation de programme 2013 globale de 200 000 €** répartie comme suit :

- Collège Pierre Darasse à Caussade	20 000 €
- Collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide St. Pierre	130 000 €
- Collège Pierre Bayrou à St. Antonin Noble Val	50 000 €

avec la ratification d'un crédit de paiement global de **110 000 €** correspondant.

Compte tenu de ce qui précède, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer.

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

Donne acte à Monsieur le Président de sa communication du bilan des travaux relatifs aux installations sportives dans les collèges, réalisés au 31 décembre 2012 ;

Approuve les orientations et les propositions budgétaires suivantes pour 2013 :

1 - Travaux annuels

Travaux de grosses réparations et interventions urgentes (article 231314 – sous-fonction 221)

Adopte une autorisation de programme de 210 000 € pour un programme de travaux tel que détaillé en annexe 2 ;

Premier équipement, complément et renouvellement du gros matériel d'éducation physique et sportive (article 21571 – sous-fonction 221)

Adopte une autorisation de programme de 53 500 € telle que détaillée en annexe 3 ;

2 – Travaux pluriannuels

Construction de gymnases (article 23812 – sous-fonction 221)

. Collège Vercingétorix à Montech

- opération engagée,
- maître d'ouvrage désigné,
- consultations pour le choix du maître d'œuvre en cours,
- livraison rentrée scolaire 2014 ;

- . Collège Jean Lacaze à Grisolles
 - maître d'ouvrage désigné,
 - livraison rentrée scolaire 2014 ;

- . Installations sportives couverte du collège Azaña à Montauban

Décide de retenir la solution n° 2 pour la construction du gymnase telle que présentée sur le plan annexé dont le programme technique de construction et son préprogramme sont détaillés en annexe 4 ;

Autorise Monsieur le Président à engager toute procédure visant à désigner un mandataire assurant la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'opération de construction de la salle de sports collectifs du Collège Manuel Azaña à Montauban et à lancer les opérations subséquentes ;

Programme prévisionnel d'investissement dans les gymnases (PPIG)

Décide la poursuite des opérations détaillées en annexe 1 pour la période 2008-2014 ;

Approuve à cet effet une autorisation de programme 2013 globale de 200 000 €, dont :

. Collège Pierre Darasse à Caussade.....	20 000 €
Réhabilitation du revêtement de sol du plateau sportif et de la piste - rénovation du sol sportif du gymnase de 30m x 20m	
. Collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre	130 000 €
Création d'une piste d'athlétisme	
. Collège Pierre Bayrou à Saint-Antonin-Noble-Val	50 000 €
Création d'un local-rangement	

Ratifie l'inscription des crédits de paiement suivants :

- article 611, sous-fonction 221	3 000 €
(autres prestations de services)	
- article 21571, sous-fonction 221 (premier équipement, complément, renouvellement du gros matériel d'éducation physique et sportive)	
. au titre de l'autorisation de programme 2013	53 500 €

- article 231314, sous-fonction 221
(programme prévisionnel d'investissement dans les gymnases)

Interventions urgentes et grosses réparations

. au titre de l'autorisation de programme 2013 130 000 €

Programme prévisionnel d'investissement dans les gymnases

. au titre de l'autorisation de programme 2010 40 000 €

. au titre de l'autorisation de programme 2011 35 000 €

. au titre de l'autorisation de programme 2013 110 000 €

185 000 €

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

ANNEXE 1

PROGRAMME PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENT DANS LES GYMNASES 2008-2014

CG13/2^{ème}/III-02ann1

COLLEGES		2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	TOTAL TRAVAUX
T. Despeyroux Beaumont de Lomagne	I	-	-	197 246 €	97 876 €	-	-	295 122 €
	II	-	-	Mise aux normes électriques, isolation, étanchéité	Mise aux normes sanitaires et sol sportif + plateau sportif	-	-	
Flamens Castelsarrasin	I	-	-	-	#VALEUR !	50 000 €	-	#VALEUR !
		-	-	-	-	Isolation et mise aux normes de sécurité et d'accessibilité	-	
P. Darasse Caussade	I	-	-	-	10 520 €	-	140 000 €	150 520 €
	II	-	-	-	Mise aux normes sécurité buts de basket relevables en charpente	-	Réhabilitation du revêtement de sol du plateau sportif et gymnase	
J. Lacaze Grisolles	I	-	-	-	89 432 €	23 726 €	-	113 158 €
	II	-	-	-	Réhabilitation du plateau sportif	Travaux isolation et d'étanchéité	-	
J.J. Rousseau Labastide St. Pierre	I	-	-	299 999 €		-	130 000 €	429 999 €
	II	-	-	Travaux de sécurité, étanchéité, isolation, mise aux normes sanitaires et revêtement de sol sportif		-	Création piste athlétisme circulaire	

COLLEGES		2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	TOTAL TRAVAUX
A. Perbosc Lafrançaise	I	-	-	-	-	91 000 €	-	91 000 €
	II	-	-	-	-	Mise aux normes éclairage et travaux isolation + étanchéité	-	
Pays de Serres Lauzerte	I	-	209 095 €	-	-	-	-	209 095 €
	II	-	Travaux isolation, étanchéité, mise aux normes, chauffage et eau chaude-sanitaire	-	-	-	-	
J.H. Fragonard Nègrepelisse	I	-	71 784 €	40 000 €	35 698 €	-	-	147 482 €
	II	-	Construction local rangement	Rénovation revêtement de la piste	Travaux isolation et sécurité électrique	-	-	
P. Bayrou St. Antonin Noble Val	I	106 292 €	-	-	35 000 €	-	50 000 €	191 292 €
	II	Structure escalade	-	-	Réhabilitation des plateaux EPS	-	Création local pour rangement gros matériel	
J. Rostand Valence d'Agen	I	-	26 642 €	-	-	-	-	26 642 €
	II	-	Travaux de mise aux normes sécurité vestiaires	-	-	-	-	
TOTAL AP	AP	106 292 €	307 521 €	537 245 €	#VALEUR !	164 726 €	320 000 €	#VALEUR !

I : Programme

II : Nature des travaux

Non réalisé

En cours (les opérations seront toutes achevées en avril 2013)

Réalisé

Le Président,

ANNEXE 4 (SUITE)

PROGRAMME TECHNIQUE DE CONSTRUCTION

GYMNASE DE SPORTS COLLECTIFS COLLEGE MANUEL AZAÑA À MONTAUBAN

CG 13/2^{ème}/III-02ann4(suite)

GENERALITES

Le présent programme technique de construction a pour objet la construction d'un gymnase pour la pratique scolaire des sports collectifs et de raquettes au collège Manuel Azaña à Montauban.

Ce programme de construction de ce gymnase comprend aussi les vestiaires nécessaires, les sanitaires, les locaux annexes de rangement et de stockage du matériel sportif et d'entretien.

L'objectif de ce projet est de proposer aux collégiens des infrastructures sportives adaptées aux enseignements obligatoires de l'éducation physique et sportive.

Le maître d'œuvre s'assurera les services d'un bureau d'études compétent dans le cadre d'une démarche environnementale devant orienter ce projet. En particulier, il conviendra de mener une réflexion sur la gestion des énergies et l'utilisation d'énergies renouvelables.

Ce projet entrera dans le cadre de la politique départementale en matière d'installations sportives des collèges, visant à doter chaque établissement des équipements nécessaires à l'enseignement de l'éducation physique et sportive.

DESCRIPTION DES BATIMENTS

Le projet devra s'harmoniser avec l'architecture des bâtiments du collège Manuel Azaña et respecter l'implantation, qui intègre, non seulement le maintien de la quasi-totalité des espaces récréatifs, mais aussi les contraintes liées au front de rue et à la forme de l'emprise, ou encore le choix marqué et remarquable du maître d'œuvre du collège, d'une ligne de façade articulée et alignée de manière cohérente avec les bâtiments existants de la SEGPA ; l'ensemble s'intégrant parfaitement sur un terrain, lui aussi caractéristique.

1) État des lieux

1.1 - Historique du collège

Le collège Manuel Azaña propriété du Département, a été construit suivant les normes HQE en R+1. Il a été ouvert en septembre 2009.

Un mélange de matériaux de construction, acier, verre, béton a été utilisé par le maître d'œuvre.

1.2 - Implantation du collège

Le collège, la SEGPA et les installations sportives extérieures sont situés en zone urbaine ; l'ensemble immobilier est pourvu d'une clôture.

1.3 - Effectifs

Cet établissement scolaire a été construit avec une capacité d'accueil de 400 élèves, extensible à 600. A la rentrée 2012, les effectifs étaient de 550 collégiens.

1.4 - Installations sportives

Le collège Manuel Azaña est doté des installations sportives extérieures nécessaires à l'EPS; un plateau sportif avec 1 terrain de handball et 3 terrains de basket en travers du terrain de handball, des aires de sauts et de lancers, ainsi qu'une piste d'athlétisme linéaire.

2) Etat des besoins

2.1 - Construction d'un gymnase

La construction de ce gymnase doit répondre aux exigences de l'enseignement de l'éducation physique et sportive obligatoire en collège et des activités de sport scolaire de l'UNSS (entraînement et rencontres) répondant aux référentiels du SNEP (les grandes salles pour l'éducation physique et sportive).

2.2 – Nature des travaux

L'architecte devra faire le choix pour l'esthétique de la construction, un parti architectural visant à harmoniser le bâtiment à son environnement immédiat, en particulier avec le collège.

Des objectifs ciblés devront maîtriser les impacts de la construction sur l'environnement extérieur, mais il conviendra aussi de créer un environnement intérieur satisfaisant pour le confort et la santé des élèves. Tout équipement, y compris innovant, devra permettre l'économie d'énergie.

La sécurité concernant les intrusions devra être également étudiée avec un choix de matériaux adaptés (portes métalliques pleines, vitrages en hauteur...)

Aménagement extérieur :

L'implantation du bâtiment devra se faire en intégrant, non seulement le maintien de la quasi-totalité des espaces récréatifs, mais aussi les contraintes liées au front de rue et à la forme de l'emprise, ou encore le choix marqué et remarquable du maître d'œuvre du collège, d'une ligne de façade articulée et alignée de manière cohérente avec les bâtiments existants de la SEGPA ; l'ensemble s'intégrant parfaitement sur un terrain, lui aussi caractéristique.

Le principe de l'accueil de compétitions scolaires devra être prévu (circulation autour de l'aire de jeu).

Aménagement intérieur :

L'aire d'évolution sportive devra être d'au moins 48,20 m x 26,30 m (cf. référentiel SNEP); elle devra permettre la pratique des sports collectifs de salles, les sports de raquettes, ainsi que ponctuellement les activités d'expression et de gymnastique.

La hauteur libre au dessus de l'aire d'évolution devra être conforme à la pratique des sports de balles et de ballons considérés (7 m).

Les réservations et gros équipements sportifs (buts basket relevables en charpentes, buts de handball, poteaux de badminton) devront être prévus.

La zone des vestiaires-sanitaires, au nombre de 4 minimum (25 à 30 personnes chacun), aura une superficie globale de l'ordre de 150 m².

Un local adapté pour le rangement du gros matériel sportif devra être prévu, d'une surface d'au moins 50 m² et d'accès direct sur la salle.

La nature du sol de l'aire d'évolution sportive devra être conforme aux normes et préconisations des revêtements de sols sportifs (déformation verticale, amortissement, coefficient de friction, rebond, résistance au poinçonnement...), avec déformation ponctuelle ou déformation surfacique.

Les systèmes de chauffage à prévoir (maintien d'une température minimale de 12° à 14° pour la zone sportive) et de production d'eau chaude devront privilégier les énergies renouvelables.

Le Président,

ANNEXE 4

DÉFINITION D'UN PRÉ-PROGRAMME POUR LA CONSTRUCTION D'UN GYMNASSE DE SPORTS COLLECTIFS

COLLEGE MANUEL AZAÑA À MONTAUBAN

CG 13/2^{ème}/III-02ann4

Ce pré-programme a pour objet la définition du contexte général dans lequel s'inscrit le projet de construction d'un gymnase pour la pratique des sports collectifs et de raquettes, pour le collège Manuel Azaña, sis Avenue de Falguières à Montauban, dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par la Conseil Général de Tarn-et-Garonne.

Situation

Dans l'enceinte du Collège.

Utilisateurs

Uniquement les collégiens dans un premier temps, pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive et les activités de sport scolaire de l'UNSS (entraînement et rencontres).

Disciplines

Sports collectifs de salle (handball, basket-ball, volley-ball et sports de raquettes (badminton), plus escalade (option).

Dimensions

Type C allongé : 48,20 m x 26,30 m ;
hauteur libre minimale au dessus de l'aire d'évolution de 7 m (9 m en option).

Tracés

Les tracés seront conformes aux dispositions fédérales (handball, basket-ball, volley-ball, badminton), mais aussi aux obligations scolaires.

Tribunes

Emplacement pour installation de gradins, ou d'espace destinés aux non pratiquants à prévoir en option, si la superficie générale du terrain d'emprise le permet.

Locaux annexes

- vestiaires sportifs : 4 mini de 25 à 30 places (H/F) (y compris douches)
- sanitaires (hors des vestiaires)
- bureau des professeurs avec vestiaires et douches
- local infirmerie (option)
- locaux de rangement du matériel sportif scolaire
- local de rangement pour matériel et produits d'entretien
- local de stockage pour les équipements sportifs extérieurs du collège (option)

Aménagements spécifiques

- toutes sujétions et réservations pour les équipements sportifs, y compris fourniture des dits équipements (handball, basket-ball, volley-ball, badminton)
- prévoir mise sous alarme des locaux en option (télésurveillance)
- prévoir un système de maintien de la température minimale (environ 12° à 14°)
- revêtement de sol sportif conforme aux normes en vigueur (à déformation ponctuelle ou surfacique)

- dans les vestiaires, revêtement carrelage et faïence

- l'ensemble des locaux devra faire l'objet d'un traitement thermique et acoustique

- pour tout ce qui concerne les aménagements spécifiques liés aux besoins scolaires du collège, les concepteurs devront se référer au référentiel du SNEP (les grandes salles pour l'éducation physique et sportive)

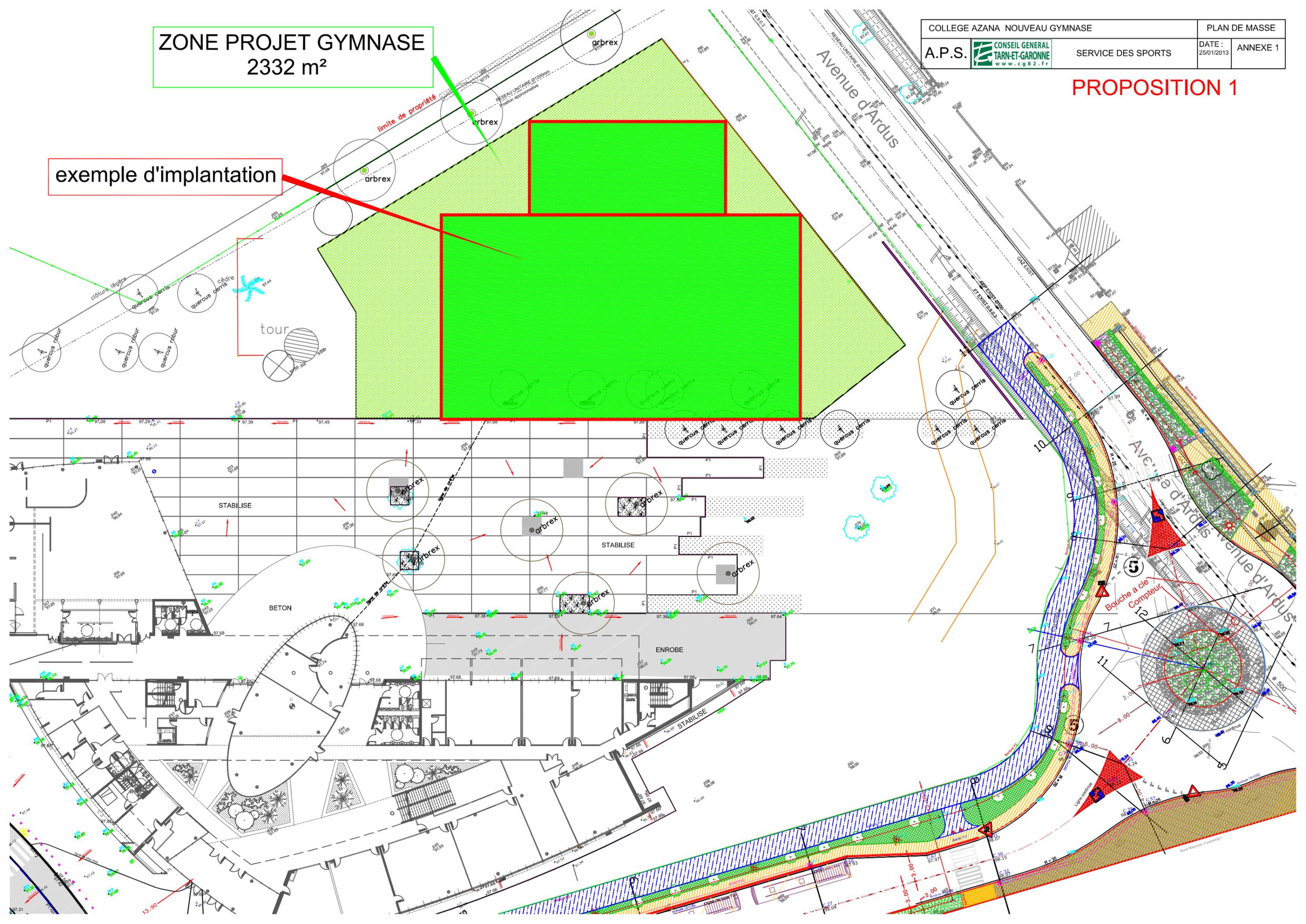
- prévoir qu'un mur pignon puisse recevoir ultérieurement une structure artificielle d'escalade (option)

Le Président,

ZONE PROJET GYMNASE
2332 m²

PROPOSITION 1

exemple d'implantation



ZONE PROJET GYMNASSE
2332 m²

PROPOSITION 2

exemple d'implantation

